



Règlement d'attribution du Prix Panathlon Fair-Play - Jean Presset

PREAMBULE

Un jury, composé de trois membres de la commission Fair-Play du Panathlon Club Lausanne, se réunira sur convocation du Président de la Commission Jeunesse & Fair-Play, examinera les propositions reçues et décidera de l'attribution d'un ou de plusieurs prix Fair-Play selon les critères suivants en conformité avec la charte du Fair-Play éditée par notre club.

GESTE EXEMPLAIRE DE FAIR-PLAY

Geste ou acte de Fair-Play accompli par un sportif (sans distinction de sexe) ou une équipe qui a ou aurait pu coûter la victoire ou a dévalorisé son résultat.

Le lieu, la date, la nature de la compétition sont cités.

ACTIVITE VISANT LA PROMOTION DU FAIR-PLAY

A une personne ou à une organisation qui s'est signalée par un enseignement, des campagnes, des conférences, des livres, des articles de presse, des commentaires dans les médias **mettant en évidence l'importance du Fair-Play.**

Ce prix n'est pas réservé aux seuls sportifs d'élite mais à toute personne appartenant à un club lausannois et qui répond aux critères du présent règlement.

*Pour la Commission Jeunesse & Fair-Play du Panathlon-Club de Lausanne
Claude Bovard Président / fairplay@panathlon-lausanne.ch*

Version 06/2022/CB